



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/676  
S/1996/937  
13 novembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
Point 39 de l'ordre du jour  
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES  
CONSÉQUENCES POUR LA PAIX ET LA  
SÉCURITÉ INTERNATIONALES

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante et unième année

Lettre datée du 13 novembre 1996, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Kirghizistan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 12 novembre 1996 qui vous est adressée par le Président de la République kirghize, S. E. M. Askar Akayev.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, au titre du point 39 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la  
République kirghize auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Zamira ESHMAMBETOVA

ANNEXE

Lettre datée du 12 novembre 1996, adressée au Secrétaire général  
par le Président de la République kirghize

[Original: russe]

La République kirghize partage pleinement l'extrême préoccupation que vous-même, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et toutes les parties intéressées ont exprimée, à propos de l'affrontement militaire sanglant qui sévit en Afghanistan. La mission spéciale des Nations Unies envoyée dans la zone du conflit sous la conduite de M. N. Holl, les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'organisation au niveau international, sous l'égide des Nations Unies, d'une série de réunions de travail et de conférences d'experts visant à parvenir à un règlement pacifique du conflit témoignent toutes des efforts que vous avez déployés.

Comme vous en avez été informé, lors d'une réunion spéciale du Conseil de sécurité, la République kirghize a exprimé une position conforme en tous points à la résolution dans laquelle le Conseil a demandé la cessation immédiate des hostilités et la tenue de négociations politiques visant à mettre en place, sans aucune ingérence étrangère, un gouvernement largement représentatif.

La République kirghize, qui soutient de façon aussi active que déterminée le vaste mouvement international en faveur de la paix et de la stabilité en Afghanistan, ainsi que les mesures propres à renforcer la sécurité en Asie centrale, propose qu'une conférence internationale soit organisée dans sa capitale, Bishkek, sous l'égide des Nations Unies. Il va de soi que les modalités touchant à l'organisation et à d'autres aspects de cette conférence pourront être convenues lors des préparatifs. Au stade actuel des choses, nous tenons seulement à préciser que la conférence devrait se tenir au niveau ministériel et que les États qui siègent au Conseil de sécurité devraient y participer, de même que les États intéressés à même d'exercer une influence en Afghanistan et, éventuellement, les parties au conflit.

Nous estimons réunir les conditions nécessaires à la tenue de la conférence à Bishkek, à savoir proximité de la zone du conflit mais absence de frontière commune avec l'Afghanistan et absence tant de minorité kirghize que d'intérêts politiques ou économiques dans le pays. Nous serions donc en mesure d'adopter une position impartiale et d'assurer le succès d'une conférence sur l'Afghanistan sous l'égide des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 39 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Président de la République kirghize

(Signé) Askar AKAYEV

-----